L'assurance à l'égard des biens de production protège les exportateurs d'installations industrielles, de machines lourdes, etc., qui exigent souvent des crédits de longue durée. Des polices particulières sont émises à l'égard des transactions sur ces biens, mais les modalités générales sont les mêmes qu'à l'égard des marchandises générales. Des polices particulières sont aussi émises à l'égard de contrats de services dans le domaine du génie, de la construction, de la technique, etc. passés entre des entreprises canadiennes et l'étranger.

La Société assure les exportateurs en coassurance à concurrence de 85 p. 100 de la valeur brute facturée des expéditions. La coassurance s'étend également à la répartition des recouvrements obtenus après indemnisation d'une perte, recouvrements partagés entre la Société et l'exportateur dans la proportion de 85 et de 15 p. 100.

Depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1957, la Société a émis des polices sur les exportations pour une valeur de 422 millions. Les primes se sont élevées à \$3,762,223 et les indemnités brutes payées aux exportateurs, à \$9,431,017. La plupart des réclamations résultent de difficultés d'ordre monétaire; celles qui découlent de l'insolvabilité sont peu nombreuses. Les recouvrements se sont élevés à \$6,141,409. Le solde créditeur de la réserve s'élevait à \$2,437,501 au 31 décembre 1957.

Direction de l'expansion industrielle.—La Direction coordonne l'aide offerte par l'État à l'établissement de nouvelles industries au Canada. Elle fournit des renseignements sur un grand nombre de sujets connexes et elle aide les hommes d'affaires du Canada et de l'étranger à résoudre leurs problèmes. La Direction vient aussi en aide aux entreprises établies qui veulent se lancer dans de nouveaux produits. Elle étudie les demandes des sociétés ou des particuliers qui cherchent à faire fabriquer leurs produits au Canada, sous licence ou moyennant redevance, et elle les transmet aux maisons canadiennes qui s'intéressent à la fabrication de nouveaux produits.

La Direction est consultée par la Direction de l'immigration du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration en ce qui concerne l'admission de particuliers, autres que les ressortissants des pays du Commonwealth, qui désirent établir de nouvelles industries au Canada. Elle travaille de concert avec un grand nombre d'organismes partout au Canada, parmi lesquels figurent les services d'expansion industrielle des provinces, les municipalités, les chemins de fer, les banques, les sociétés d'énergie, les chambres de commerce et les boards of trade, et l'Association des manufacturiers canadiens.

Direction de la coopération économique et technique internationale.—La direction est chargée d'administrer la participation du Canada au Plan de Colombo et aux programmes d'aide aux Antilles et au Ghana. Ces ententes constituent un effort coopératif en vue de relever le niveau de vie et le potentiel économique des pays visés. L'assistance financière et la coopération technique sont les deux formes que revêt cette aide. Dans le premier cas, des allocations en marchandises et services sont accordées à l'échelon gouvernemental; dans le second, le Canada reçoit des stagiaires qui viennent étudier chez lui et il envoie des spécialistes canadiens à l'étranger pour fins de consultation et d'enseignement. La Direction aide aussi l'ONU et ses organismes spécialisés à recruter des techniciens et à organiser des cours pour les stagiaires envoyés au Canada. Pour l'année financière terminée le 31 mars 1958, le Parlement a affecté \$34,400,000 au Plan de Colombo (total de \$196,670,000 jusqu'ici) ainsi qu'une première allocation collective de \$150,000 aux deux programmes d'aide aux Antilles et au Ghana.

Direction des relations commerciales internationales.—La Direction s'intéresse à maints aspects de l'actualité commerciale; ses fonctions consistent à analyser la conjoncture internationale des relations commerciales, seconder le rétablissement de marchés du dollar en Europe pour les produits canadiens et trouver des solutions pratiques aux difficultés tarifaires auxquelles les exportateurs canadiens doivent faire face. La Direction fait une étude constante des relations commerciales du Canada avec les autres pays et participe aux conférences et négociations en vertu de l'Accord général sur les tarifs